



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 mai 2012 à 19 h et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2012-05-271  
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1000-6 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2012;

ATTENDU que conformément aux articles 14 et 15 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, l'adoption d'un projet de règlement doit précéder l'adoption du règlement;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai prescrit;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1000-6 sur la division de la Ville de Boisbriand en huit (8) districts électoraux.

Madame la conseillère Lyne Levert demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : la mairesse Marlene Cordato, la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert;

Votent contre : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol et Mario Lavallée, David McKinley;

Adoptée avec dissidence.

**RÉSOLUTION 2012-05-272**  
**RÈGLEMENT RV-1521 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 3 avril 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1521 décrétant des travaux de réfection de rues pour l'année 2012 et leur financement par emprunt au montant de 3 559 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-05-273**  
**RÈGLEMENT RV-1523 – AVIS DE MOTION**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1523 décrétant des travaux au parc Jean-Jacques-Rousseau et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2012-05-274**  
**PROJET ROSA-BLANDA – SIGNATURE D'UNE ENTENTE TRIPARTITE**  
**– PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Boisbriand autorisant l'Office municipal d'habitation de Boisbriand à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

DE s'engager à défrayer, pour les cinq (5) prochaines années, dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer pour un montant maximum de 353,50 \$ par mois, soit 4 236 \$ par année.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 520 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-05-275  
DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service du génie à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande de subvention pour la réalisation de divers travaux à l'aréna, pour les travaux de mise à niveau et la construction de diverses installations sportives au parc Charbonneau ainsi que pour la construction de diverses installations sportives au parc Régional, et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Boisbriand à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dossier;

DE désigner monsieur René Lachance, directeur général, comme personne autorisée à agir et à signer pour et au nom de la Ville de Boisbriand tous les documents relatifs au projet.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

**RÉSOLUTION 2012-05-276  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 19 h 10.

Adoptée

---